



besoin de conseil pour une séparation et garde d'enfant

Par **JohanneB**, le **13/05/2009** à **03:11**

Bonjour

je me suis séparé de mon conjoint depuis la fin décembre 2008. Nous n'étions pas mariés. Nous avons eu un enfant ensemble qui a aujourd'hui 2 ans.

Nous étions propriétaires à 50/50 d'un bas de villa.

lors de notre séparation il a décidé de garder l'appartement. Je me suis donc relogé de suite dans un appartement avec mon fils. A savoir que je parti sans rien, aucun meubles. Nous avons convenu d'un arrangement oral pour la garde du petit à savoir qu'il l'aurait avec lui une semaine sur deux du jeudi soir au lundi matin. Il a également décidé de me donner, au titre de pension alimentaire pour l'enfant une somme correspondant à la moitié des frais de garde par la crèche à savoir environ 210 Euros. Rien n'a été signé devant un juge.

Aujourd'hui je rencontre des difficultés à récupérer la somme qui m'est due pour l'appartement. Il ne tient pas ses engagements et aujourd'hui il a décidé de changer de notaire. Donc tout est à refaire.

Si je décide de prendre un avocat, que puis je réclamer? peut t'il prendre comme argument que c'est moi qui ai quitté l'appartement (abandon de domicile). Je ne veux surtout pas qu'un juge ordonne la garde partagée, pensez vous qu'il serait en mesure de lui accorder cette requête si il en faisait la demande?

Merci d'avance de votre aide.

Johanne

Par **duboscq galand**, le **13/05/2009** à **03:52**

J'ai lu attentivement votre message, je peux vous aider face à ce problème pour me contacter copier coller ce lien :

[http://juridique.wengo.fr/droit-civil-et-familial/expert-droit-civil-et-familial-droit-familial-droit-civil-social-expert-professionnel-droit-de-la-famille-divorce-succession-1329433.htm?__utma=1.4323326791243590000.1242133827.1242169542.1242176775.11&__utmb=1&__utmz=1.1242176775.11.2.utmcsr=google|utmccn=\(organic\)|utmcmd=organic|utmctr=mon%20wengo&__utmk=26429757](http://juridique.wengo.fr/droit-civil-et-familial/expert-droit-civil-et-familial-droit-familial-droit-civil-social-expert-professionnel-droit-de-la-famille-divorce-succession-1329433.htm?__utma=1.4323326791243590000.1242133827.1242169542.1242176775.11&__utmb=1&__utmz=1.1242176775.11.2.utmcsr=google|utmccn=(organic)|utmcmd=organic|utmctr=mon%20wengo&__utmk=26429757)

Par **Vanille880**, le **13/05/2009** à **05:06**

Bonjour,

C'est le (JAF) Juge des Affaires Familiales qui statue sur ces questions.

Je ne sais pas où vous habitez? Dans des grandes villes vous avez les maisons de la justice qui peuvent vous conseiller.

Il faudra surement prendre un avocat.Suivant vos ressources vous pouvez bénéficier d'une aide juridictionnelle. Ne restez surtout pas dans cette situation. Tous parents a des droits et des devoirs envers ses enfants.Pour l'appartement, vous avez surement acheté dans certaines conditions et donc là aussi il faudra faire valoir vos droits.

Bon courage